

Bulletin Municipal d'Octobre 2024

Logo : Ville de Vivonne, Une pause oxygène entre rivières et sentiers

La lettre d'informations municipales – Automne 2024

L'Édito du Maire

Chères Vivonnoises, chers Vivonnois,

Après avoir vibré au rythme des Jeux Olympiques et Paralympiques, la rentrée scolaire s'est effectuée dans des locaux dont la rénovation est maintenant terminée.

Les travaux de la salle Marcel Pagnol sont en cours depuis début octobre et devraient se poursuivre jusqu'en juin prochain. Les travaux d'embellissement de la rue de la brique devraient démarrer au printemps prochain.

À partir du 16 janvier prochain, nous allons effectuer le recensement de la population de notre commune et je vous remercie de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs qui se présenteront à votre domicile.

La journée des associations a tenu ses engagements pour permettre à petits et grands de trouver le sport ou le loisir de son choix.

Je ne saurais terminer cet édito sans évoquer le nombre grandissant d'incivilités auxquelles nous devons faire face, causées par une minorité d'individus parfois extérieurs à notre village.

Je déplore les dépôts sauvages d'ordures ménagères ou de déchets, la dégradation de mobilier urbain, bâtiment chique sur l'espace public, et le vandalisme sur les arbres fraîchement plantés, jusque dans l'école.

Des pièges photographiques sont posés à divers endroits de la commune pour identifier les auteurs. Nous devons tous être les acteurs de notre bien vivre ensemble.

J'ai demandé à la Gendarmerie de porter une attention particulière à ces incivilités et de responsabiliser les auteurs lorsqu'ils sont identifiés.

Pour autant la convivialité continue avec un agenda riche et festif de manifestations à destination de tous les publics, qui permettent de faire rayonner notre commune sur le territoire, ce dont nous sommes fiers.

Je remercie tous les bénévoles et toutes les associations qui s'engagent avec passion pour animer notre village et ce en toute saison ! C'est aussi grâce à eux que notre commune bénéficie d'un tel dynamisme.

Votre Maire, Rose-Marie BERTAUD.

Pour joindre la Mairie de Vivonne

- 4, avenue de Bordeaux, BP 70010, 86370 VIVONNE

- Tél : 05 49 43 41 05
- Courriel : contact@vivonne.fr
- Site internet : www.vivonne.fr
- Page Facebook : @VivonneOfficiel

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h30, le vendredi de 8h à 12h.
- Permanences état civil et Titres d'identité : le vendredi de 14h à 16h30 et le samedi de 9h30 à 11h30 (sauf en juillet et en août).
- Permanences service urbanisme : Les lundi, jeudi et le vendredi matin.

Informations municipales

Travaux

Entretien de la voirie et embellissement des espaces publics

En matière de voirie, la commune a réalisé comme chaque année un programme d'entretien de la voirie en lien avec la Communauté de communes pour un montant d'environ 100 000 € (Route entre La Bancelière et Ouzine...) et rafraîchi les marquages au sol (peinture routière) pour un peu moins de 30 000€ en vue d'assurer la sécurité des usagers de la route ou des piétons. Les réseaux ont également constitué un poste de dépense important avec la reprise des réseaux d'eaux usées, d'eaux pluviales, d'électricité et de gaz rue de la Brique (environ 180 000 €) ou les travaux de création d'un réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales route de Lusignan (environ 64 000€). En matière d'embellissement, les agents communaux œuvrent au quotidien pour maintenir les espaces publics

dans un bon état de propreté et pour les mettre en valeur par l'entretien des massifs.

Plusieurs aménagements sont à souligner comme celui en cours sur l'avenue de Paris, celui réalisé dans le parc de Vounant devant les anciens gites et plusieurs autres micro-projets.

Parmi les principaux investissements de l'année, il y avait les travaux de rénovation énergétique des écoles maternelle et élémentaire qui ont été exemplaires en termes de performance énergétique, de réalisation et de calendrier ainsi que sur le plan social.

Sur ce dernier point, les travaux menés sur les deux écoles ont généré 1115 heures d'insertion en faveur de personnes éloignées de l'emploi. Il convient de saluer l'ensemble des acteurs qui ont contribué à la réussite de ces travaux.

Rénovation de l'espace Marcel Pagnol

Au-delà de ces deux grands projets, il convient de noter les travaux de rénovation et d'extension de l'espace Marcel Pagnol dont le montant d'opération s'élève à un peu moins de 800 000€ HT.

Cette opération a été rendue possible grâce au soutien de l'Etat au travers de la DETR et du fonds vert mais également grâce au soutien du Syndicat Energie Vienne à l'aide de deux dispositifs : une subvention de 150 000€ et une avance remboursable d'environ 400 000€.

Les travaux ont commencé début octobre 2024 et doivent se terminer pendant l'été 2025.

Texte alternatif : schéma de l'espace Marcel Pagnol. Il est indiqué les lieux où se situent : toiture bac acier, enduit teinte claire, menuiseries et volets bois, menuiseries alu, mur en pierre, menuiseries et volets bois, toiture ardoise, compteur et enduit teinte claire.

Construction d'un nouveau pont de Bisset

Les phases d'études se terminent et un appel d'offres doit être lancé par la Communauté de communes des Vallées du Clain d'ici la fin de l'année 2024 pour un début de travaux prévu en mars 2025 et une fin vers octobre 2025. Ce calendrier sera très dépendant des conditions climatiques.

Concrètement les travaux consistent en la dépose du pont existant à l'aide d'une grue de 300 tonnes et en la construction d'un nouveau pont d'environ 25 mètres de long posé sur des micropieux. Le pont fera un peu plus de 4 mètres de large et sera équipé de gabarits routiers de banquettes pour assurer le passage de la faune.

Travaux d'aménagement du Palais

Le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud a restauré le Palais à Vivonne, avec des

aménagements le long du cours d'eau entre les ponts de la Grande Rue et de la Voie SNCF.

Le clapet basculant a été remplacé par des radiers en pierres naturelles, facilitant la circulation des poissons tout en maintenant le niveau d'eau. Des sinuosités et des habitats pour la faune ont également été créés. Bien que ces aménagements ne visent pas à gérer les crues, une étude a été effectuée pour éviter d'aggraver les risques.

Extension des cimetières

La superficie du cimetière de Nouzillon se verra doublée et une extension du cimetière de Picantème comprendra des cavurnes et un jardin du souvenir.

Ces travaux feront l'objet d'une enquête publique qui sera publiée sur les supports de communication

Cimetière de Nouzillon :

Le jardin du souvenir

Les familles ayant opté pour la crémation peuvent disperser les cendres dans le jardin du souvenir situé dans le cimetière de Nouzillon.

Un arbre du souvenir permet d'identifier le défunt par la pose d'une feuille sur l'arbre portant le nom et les dates de naissances et décès. Pour rappel, une autorisation du Maire est nécessaire préalablement à la dispersion des cendres.

Cimetière de Picantème :

Renouvellement des concessions

Dans le cadre des renouvellements de concessions, des panonceaux ont été placés devant ou sur le côté des tombes arrivées à expiration.

Pour rappel, il est possible de renouveler les concessions un an avant la date d'échéance ou dans les deux ans suivant l'échéance. Passé ce délai, les concessions seront reprises par la municipalité.

Si vous êtes le concessionnaire ou l'un des ayants droit, ou si vous avez des informations sur ces sépultures, nous vous remercions de bien vouloir vous adresser à la mairie.

Zoom estival

Bilan d'activité de l'aire aquatique

La saison s'est bien déroulée sur la période estivale, avec une fréquentation de l'aire aquatique en hausse malgré de mauvaises conditions météo fin juin et début juillet. À noter, la bonne ambiance chez les saisonniers, et une forte demande en leçons de natation cette année encore.

	2021	2022	2023	2024	Evolutions 2023/2024
Entrées	5 648	17 633	13 980	17 648	+26%
Recettes	15 213€	44 695€	38 108€	49 477€	+30%

Les chantiers jeunes, une activité d'utilité publique

Les chantiers jeunes mis en place par la communauté de communes des Vallées du Clain (CCVC), dans le cadre de sa compétence jeunesse, ont permis à 24 jeunes de participer à la vie communale pendant l'été en réalisant des travaux, sous la direction d'une animatrice de la CCVC, de bénévoles de la commune et des agents des services techniques.

Les travaux réalisés par les jeunes ont été variés : peinture des mains-courantes des deux stades de foot, fabrication de décorations pour Octobre rose, Noël et Pâques et entretien des espaces verts. Ils ont également participé à la préparation de la rentrée scolaire (rangement des classes après les travaux) et à un atelier cuisine tous les jours. Ces travaux ont occupé tout ce petit monde dans la bonne humeur. La semaine s'est terminée par une journée détente au Futuroscope.

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour encadrer les chantiers jeunes pour l'année 2025. Si vous êtes intéressé(e), contactez la mairie au 05 49 43 41 05 ou par mail à : contact@vivonne.fr.

Le camping municipal

Malgré une météo capricieuse, le camping a effectué un bon début de saison par rapport à l'année dernière.

Les pluies du mois de juin ont affecté la fréquentation du camping et ont nécessité une évacuation de celui-ci dans la nuit du 20 au 21 juin, occasionnant une fermeture temporaire.

Pour l'ensemble de la saison jusqu'au 22 septembre, 3 735 personnes ont été accueillies au camping avec une durée moyenne de séjour de 1.46 nuitées, totalisant 1640 séjours. Pour information en 2023, nous avons comptabilisé seulement 2 468 voyageurs avec une durée moyenne de 1,28 nuitées.

Les chiffres de 2024 montrent ainsi une hausse significative, de bon augure pour la saison à venir.

Le camping municipal a obtenu cette année la labellisation « Hébergement Pêche » par la FDAAPPMA et l'ADTV, offrant aux pêcheurs un local adapté avec frigos et casiers, ainsi que la vente de cartes de pêche.

La fête nationale

Cette année, le Conseil municipal des jeunes de Vivonne, toujours très actif dans la vie locale, s'est investi dans la préparation des lampions pour la fête nationale.

Le 13 juillet au soir, dans une ambiance festive, les jeunes élus ont invité les enfants à participer à la retraite aux flambeaux, qui a été suivie d'un magnifique feu d'artifice tiré au parc de Vounant.

Le cinéma en plein air

Une troisième édition sous le signe de l'Extrême-Orient.

Cet été, dans le cadre des séances de cinéma de plein air « Une toile sous les étoiles », proposées par le CRPC et la municipalité, une projection gratuite ont été proposées au public dans le parc de Vounant. Le 2 août dernier, la comédie « Astérix et Obélix, l'Empire du Milieu » avec Guillaume Canet et Gilles Lellouche, a attiré plus de 200 spectateurs de tous âges. Avec une nouveauté cette année, une buvette organisée par l'US Vivonne Football qui proposait des pop-corn et des friandises.

Le marché des producteurs, un succès renouvelé chaque année

Quel succès pour le marché des producteurs de Vivonne ! C'était un vrai plaisir de voir autant de monde rassemblé ce mercredi 7 août en fin d'après-midi, dans le cadre verdoyant du parc de Vounant.

Contrairement à l'année dernière, où la pluie s'était invitée, cette fois-ci, pas un nuage à l'horizon, offrant ainsi une soirée estivale idéale à un millier de visiteurs venus profiter pleinement. Les producteurs locaux, et même régionaux, ont su mettre en avant leurs meilleurs produits. La réussite de cet événement est à mettre au crédit de la chambre d'agriculture, de la commune, et surtout de

l'équipe de bénévoles de l'association Jumelage animation Vivonne en action (JAVA).

Vivonne en musique

Une Fête de la Musique qui a attiré une large participation

Profitant d'une belle éclaircie, la commune a pu célébrer sereinement la fête de la musique le samedi 22 juin, animation mise en place à l'initiative de la municipalité et avec la participation des restaurateurs. La 3ème édition de « Vivonne en musique » s'est déroulée dans une atmosphère conviviale, et les terrasses des restaurants du centre-bourg, animées par les concerts de différents groupes de musique, sont restées pleines jusqu'au bout de la nuit.

Année scolaire 2024 : le plein de nouveautés !

Les travaux de rénovation énergétique débutés en février dernier sont terminés et ont permis une rentrée sereine.

Nos deux écoles optent pour un nouveau look qui offre une meilleure qualité de travail aux enfants, aux personnels communaux et aux enseignants.

Une nouvelle organisation des locaux a été mise en place à l'école élémentaire.

Dorénavant, le pôle Périscolaire est regroupé dans le bâtiment sud Rue Langevin Wallon, avec une seule entrée pour les élèves, excepté ceux fréquentant les

transports scolaires qui entrent près du bâtiment ouest avenue de Paris.

Six bénévoles assurent l'aide aux devoirs depuis le 9 septembre. Divisés en deux groupes de trois personnes, ils accueillent les élèves sur le principe du volontariat les lundis et jeudis de 17h à 17h45.

Deux nouvelles Directrices, Mme LOURENÇO à l'école maternelle et Mme BRANCHEREAU à l'école élémentaire, ont pris leurs fonctions depuis la rentrée. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Les effectifs sont un peu en baisse avec 92 enfants en maternelle et 211 élèves en primaire.

Les TAP (temps d'activités périscolaires) reprendront le jeudi 7 novembre jusqu'en juin avec diverses activités et un système d'inscription identique à l'année dernière.

Economie : des nouvelles activités se développent

Recyclerie et location de vélos, les nouvelles activités de l'UCCV

L'union Cycliste Cantonale de Vivonne a inauguré son atelier de réparation et recyclage de vélos le 29 mars 2024, au parc de Vounant, en présence de nombreux acteurs locaux.

Le projet, piloté par le président Mathieu Gagnot, vise à prolonger la durée de vie

des vélos et à promouvoir la culture de la réparation et du réemploi. Cet atelier, accessible sur adhésion, permet aux usagers de faire réparer leurs vélos ou d'apprendre à le faire eux-mêmes, tout en encourageant le recyclage.

Le projet se veut également intergénérationnel et écologique, avec la récupération de vélos des déchetteries et la création d'une version itinérante pour les communes voisines. Les premières actions sont prometteuses, avec déjà une centaine de vélos sauvés de la déchetterie, certains étant remis en état ou utilisés pour des pièces détachées. L'UCC Vivonne continue ainsi de diversifier ses activités, intégrant notamment des programmes d'éducation à la mobilité et d'accompagnement pour des publics aux besoins spécifiques, tout en aspirant à créer un futur espace dédié à la mobilité durable, type Maison du vélo.

Les Pagayous : du paddle, du kayak et des médailles !

Cet été, le club de canoë-kayak de Vivonne, Les Pagayous, a proposé au public une nouvelle activité touristique : la location de paddles à l'ancienne plage de Vivonne, près du camping municipal. Accessible à partir de 5 ans, cette activité permettait de découvrir la confluence de la Vonne et du Clain sur un parcours sécurisé, en toute tranquillité.

Le vendredi 23 août, une animation spéciale « Paddle au féminin » a été organisée en soirée, avec une initiation encadrée pour les femmes suivie d'un moment convivial.

L'été a été également marqué par les performances sportives du club, avec un

nouveau titre pour Claire Bren qui a gagné cette année la médaille d'or aux championnats du monde en course classique et Robin Bienassis qui a été sacré Champion d'Europe Junior 2024.

Le 13 septembre, une cérémonie émouvante a été organisée par le Club des Pagayous en présence des élus locaux, pour honorer les médaillés. Robin Bienassis a exprimé son ambition de poursuivre sa carrière sportive, tandis que Claire Bren a annoncé la fin de sa carrière internationale, revenant avec satisfaction à sa discipline de prédilection, la descente de rivière. Elle a été honorée de la médaille du Département pour sa contribution au sport.

À noter enfin que le Top tourisme et nature 2024 a été décerné au club de canoë des Pagayous lors d'une cérémonie organisée par la Nouvelle République et Centre Presse avec la caisse régionale du Crédit agricole le 26 septembre dernier.

Recensement de la population à Vivonne

[Une enquête utile et obligatoire du 16 janvier au 15 février 2025](#)

La commune de Vivonne réalisera le recensement de la population du jeudi 16 janvier au 15 février.

Le recensement permet d'établir les populations légales de chaque circonscription administrative (commune, canton, arrondissement, département, région). Le chiffre de population obtenu a un impact sur la gestion communale, la réglementation (nombre de conseillers municipaux, détermination du mode de

scrutin, etc...) et les finances locales.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune et muni d'une carte officielle, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande

Il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est une obligation. Toutes vos réponses seront absolument confidentielles.

Nous vous remercions de participer à cette opération et de réserver le meilleur accueil à nos agents.

Pour tous renseignements, veuillez prendre contact en mairie au 05 49 43 41 05.

Texte alternatif : Recensement de la population 2025. Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain ! Encore plus simple par internet : le-recensement-et-moi.fr. Le recensement démarre le 16 janvier. Si vous êtes recensés cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

Réunions de quartiers

La municipalité à votre écoute

Comme nous nous y étions engagés, nous avons initié les premières réunions de quartiers afin d'aller à la rencontre de nos concitoyens.

A ce jour, nous avons organisé 3 réunions pour les habitants des quartiers de Naslin, Le peu de thay/La Salle/ Le Recloux / Vaumartin et la Motte de Ganne.

Nous allons poursuivre ces rencontres pour échanger avec vous sur vos préoccupations, recueillir vos attentes et vous exposer les réalisations et les projets de la municipalité.

Départ en retraite

Bernard Dejean, une carrière exemplaire !

Après trois années en tant qu'animateur dans différentes structures, Bernard Dejean a rejoint la commune de Vivonne en 1983 en tant qu'agent technique.

Il a ouvert la garderie de l'école maternelle, puis, l'année suivante, celle de l'école élémentaire. Il était également responsable de la surveillance de la cantine et de la cour pendant la pause méridienne. En parallèle, il est devenu placier au marché en 1994, où il a servi les commerçants non sédentaires pendant 30 ans, et ce jusqu'à aujourd'hui.

Depuis 1985, il exerce également en tant que correspondant pour la presse locale.

En plus de ces engagements, il a trouvé le temps d'être membre du Conseil d'administration du « Gardon vivonnois » pour se consacrer à quelques loisirs.

Merci, Bernard, pour toutes ces années de service dévoué à la commune et à ses habitants.

Patrimoine

[Insolite : un cadran solaire à découvrir](#)

L'impasse et la Place du Cadran se situent en haut de la rue de La Brique. À l'angle des façades, sur le mur de la maison portant le numéro 14, vous découvrirez un ancien cadran solaire. L'emplacement de cette « Maison des 3 soleils » correspond aux points cardinaux par lesquels le soleil effectue sa course apparente et marque les limites d'utilisation du cadran solaire. Dans ce quartier étaient stockés des denrées telles que du blé, du fourrage et autres. Ce quartier

agricole avait besoin pour son activité du périclisme du soleil dans ce lieu dévolu au grain et aux granges.

Sources HPVE et Jean-Pierre CHABANNE

En bref

Rappel sur la collecte d'ordures ménagères

Nous vous rappelons que la collecte des ordures ménagères relève de la compétence de la Communauté de communes des Vallées du Clain. Les bacs doivent être sortis la veille du jour de collecte à partir de 18h.

Il est interdit de déposer des sacs d'ordures au sol, ils ne seront pas ramassés lors des tournées. Les points de collecte ne sont pas des déchèteries. Nous vous rappelons que les dépôts sauvages sont soumis à amendes.

Nouveaux commerces et entreprises

- CREA CONCEPT EXTERIEUR - Paysagistes – 4 rue de la Poterie lieu-dit Nouzière - Tél : 07 61 27 02 60.
- LES P'TITS CASIERS – Vente de produits locaux - 19 rue de Maupet - Page facebook : @Lesptitscasiers - Tél : 06 07 58 96 68

Nouveau à Vivonne ? Pour figurer gratuitement dans le prochain bulletin municipal, envoyez-nous un mail à contact@vivonne.fr.

Associations & Animations

Une fête de la Saint-Michel solidaire et caritative

La pluie, arrivée en fin de journée, n'a pas entaché cette très belle édition de la foire de la Saint-Michel les 28 et 29 septembre derniers dans le parc de Vounant.

Le vide grenier, qui affichait complet depuis la mi-septembre, a attiré un nombre important de visiteurs, venus également profiter de la fête foraine et des diverses animations prévues par l'association Jumelage animation Vivonne en action (Java)

Avec 920 canards vendus, la course solidaire « la Duck Race » a été un vrai succès et a permis à l'association de remettre un chèque de 1450 euros à la Ligue contre le Cancer de la Vienne.

Une belle action à la veille d'octobre, mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein, auquel participent chaque année les associations et la municipalité.

Don du sang : L'EFS a besoin de vous !

Chaque jour, 10 000 dons de sang sont nécessaires en France pour répondre aux besoins des malades, mais les réserves sont actuellement très faibles.

Pour assurer le succès des prochaines collectes, l'association Don du sang de Vivonne vous invite à vous inscrire aux prochaines sessions de don de sang à la salle des fêtes, qui se tiendront en 2025 aux dates suivantes : Lundi 3 février,

Mercredi 30 avril, Mercredi 2 juillet, Mercredi 27 août et Lundi 27 octobre, de 16 h à 19 h.

Parallèlement, l'association organise régulièrement des thés dansants à la salle des fêtes pour financer ses actions. En 2025, ces événements auront lieu le Dimanche 19 janvier et le 23 novembre, de 14h30 à 19h30.

Texte alternatif image :

Logo : EFS - Etablissement français du sang - Du donneur aux patients

En 1 heure, vous pouvez sauver 3 vies !

1 heure, c'est le temps qu'il vous faut pour un don de sang !

- 1^{ère} étape : Accueil
- 2^e étape : Entretien préalable au don
- 3^e étape : Prélèvement 7 à 10 minutes
- 4^e étape : Pause A+

3, c'est le nombre de vies sauvées avec 1 don de sang : globules rouges, plaquettes et plasma.

Vivonne se mobilise pour Octobre Rose

La commune de Vivonne se pare de rose pour le mois d'Octobre, grâce aux décorations réalisées cet été par les chantiers jeunes, avec l'aide des agents des services techniques.

Ce mois de sensibilisation au dépistage du cancer du sein s'est concrétisé par une journée de mobilisation le 5 octobre 2024, organisée par les associations locales et en collaboration avec la municipalité.

Au programme, un stand d'information et un flash mob sur le marché, suivis d'une marche découverte du patrimoine et d'une randonnée ludique à vélo. Ces activités, organisées par la Gym volontaire, les 100 pas vivonnois, l'UCCV et HPVE visaient à sensibiliser le public à l'importance du dépistage et à rassembler des fonds pour la recherche, avec des inscriptions à prix libre

La journée s'est clôturée par un verre de l'amitié offert par la municipalité, rassemblant ainsi la communauté autour de cette cause essentielle.

Agenda des manifestations

Programme d'animations de la médiathèque

- **Du 25 octobre au 2 novembre** : Exposition des oeuvres des élèves de l'association Graphis. Tous publics.
- **Du 9 au 23 novembre** : Exposition « Si La Fontaine nous était conté » par M. et Mme Guinaudeau.
- **Samedi 14 décembre à 16h** : Spectacle familial de Noël « Je serai Père Noëlle » par la compagnie « A corps commun ». Tous publics.

Autres manifestations

- **Samedi 2 et dimanche 3 novembre de 9h/10h à 18h** : Bourse aux jouets. Salle des fêtes de Vounant.
- **Dimanche 10 novembre** : L'Épopée GRAVEL avec la participation de Thomas Bonnet (champion du monde junior VTT) par l'UCCV.
- **Du vendredi 22 au dimanche 24 novembre** : Collecte nationale de la Banque Alimentaire organisée par le CCAS.
- **Samedi 7 décembre à 12h** : Repas des aînés. Salle des fêtes de Vounant.
- **Samedi 07 et dimanche 08 décembre 2024** : Championnat de France de course de Traîneaux à chiens sur piste, organisé par A Fond de Clain, la Fédération Française de pulka et traîneaux à chiens et Aurore Boréale, présidé par Jean COMBAZARD, musher international. 80 attelages de 2 à 8 chiens, des animations, baptêmes de chiens de traineau et restauration sur place. Parc de Vounant le samedi de 13h30 à 17h30 et le dimanche de 10h00 à 15h00. Circuit sur Vivonne et Château-Larcher.
- **Dimanche 8 décembre de 9h30 à 18h** : Marché de Noël organisé par l'association Les petites mains. Marché de créateurs et de producteurs.

Pour plus de précisions sur les horaires et animations, rendez-vous sur le site ou la page Facebook de la mairie, ou sur l'application mobile Intramuros.

Le mot des élus de l'opposition

Groupe de M. Bernard BARBOTIN

De nombreux projets concernant les énergies renouvelables sont en cours d'étude sur notre commune : Méthanisation, Photovoltaïque, Agrivoltaïsme et Eolien. Une réunion d'information nous semblerait bien utile pour informer l'ensemble de la population.

Lors du Conseil municipal de Septembre dernier, les élus ont confirmé une délibération prise début 2021 : A l'unanimité, le conseil municipal s'est opposé à l'implantation d'éoliennes sur notre commune.

Dans un tout autre domaine, nous tenons à saluer et féliciter Claire Bren pour son nouveau titre de championne du monde en Kayak, obtenu cet été.

Après ceux de 2012 et 2017, c'est son troisième titre de championne du monde, en descente. Trop peu médiatisé, cet exploit n'en demeure pas moins exceptionnel. Le club des Pagayous peut être fier d'avoir participé au parcours d'une telle championne.

Enfin, quelques commerces ne trouvent pas repreneur dans notre commune. Nous espérons vivement que ces situations trouvent une solution, la vitalité de notre centre bourg risque d'en souffrir...

Comme habituellement, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

ensemblepourvivonne@gmail.com

M. Bernard BARBOTIN, Mme Karine CHARBONNIER, M.Thierry TOULISSE, Mme Marie-Annick PALAU.

Groupe de M.Florian RÉTIF

Nous espérons que les élèves, enseignants et personnel scolaire ont fait une bonne rentrée aux écoles au sein de bâtiments rénovés malgré une réorganisation des classes au primaire qui a manqué de concertation avec les utilisateurs. Nous souhaitons aussi une excellente rentrée à tous les bénévoles et membres associatifs.

Nous sommes très surpris de l'inaction de la commune pour libérer la voie publique « rue de la brique » où un mur écroulé obstrue la circulation depuis si longtemps. Aussi, comment se fait-il que les enfants soient privés de tyrolienne au parc de Vounant ? Les incivilités sont inacceptables mais le bien être des vivonnois doit primer par-dessus tout.

En ce qui concerne les zones d'implantation d'éolien et photovoltaïque à Vivonne, nous sommes favorables au développement de micro-projets pour alimenter un hameau mais pas pour un alignement de champ éolien géré par des multinationales. Certains villages de notre commune pourraient-ils pas être plus indépendants en énergie renouvelable grâce à un projet collectif et local ?

Enfin, la rivière « le Palais » a été aménagée en centre-ville par le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud pour favoriser la continuité écologique.

M. Florian RÉTIF, M. Jean Michel BOUGOUIN.

Tous droits de reproduction des textes et photos interdits pour tous pays sous quelque procédé que ce soit - Ne pas jeter sur la voie publique.

- **Directeur de la publication** : Rose-Marie BERTAUD
- **Rédaction** : Les élus
- **Réalisation** : TERRITOIRES Photo & Graphic - 07 67 63 15 10
- **Crédits photos** : Mairie de Vivonne
- **Impression** : Imprimerie Megatop
- **Tirage** : 2 200 exemplaires.

Le bulletin municipal est imprimé avec un papier garanti 100 % sans chlore provenant de forêts gérées durablement.